

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 982

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique inachevée

AVS et second pilier, c'est un dossier mal refermé, jamais bouclé.

Dans son principe, le choix a été juste. Une assurance de base à forte redistribution et une assurance complémentaire garantissant le maintien, dans une proportion suffisante, du niveau de vie antérieur.

Il est bon de rappeler (*voir page 2*) pourquoi une très forte redistribution, qui est le mérite incontestable de l'AVS suisse, est incompatible avec un système de pension populaire garantissant à tous des retraites suffisantes. Et ce n'est pas un des moindres mérites de l'initiative annoncée par le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse d'avoir, en dégonflant des illusions gauchisantes, rappelé ce principe.

Mais si le parti choisi était le bon, pourquoi l'insatisfaction actuelle? Il y a certes le problème difficile de l'égalité entre hommes et femmes; il y a aussi l'inadmissible atteinte à la mobilité de l'emploi que représentent les règles actuelles de passage d'une caisse à l'autre. La sixième révision tarde. D'où une impatience légitime. Le malaise est plus profond pourtant. En 1972, avec une majorité record, le peuple suisse, écartant l'initiative du Parti du travail, faisait confiance au projet du Conseil fédéral et de Hans-Peter Tschudi. Or les engagements de l'époque n'ont pas été tenus au terme des travaux du Parlement et, notamment, du freinage du Conseil des Etats.

Dans les délais d'abord. La promesse était faite en 1972 que la loi sur la prévoyance professionnelle pourrait entrer en vigueur en 1975. Ce fut dix ans plus tard, en 1985, et 13 ans (l'équivalent de deux septennats) après la décision du peuple.

Mais dans la loi étaient abandonnés la garantie de la compensation du renchérissement grâce à une caisse de réassurance et, en cas de changement d'employeur, le droit à une prestation et non pas simplement à une somme correspondant aux cotisations versées. D'où les difficultés actuelles de libre passage entre des caisses de structure différente. Ajouter à cela

l'empressement indécent avec lequel les instituts financiers et bancaires se sont jetés sur cette épargne forcée. La gestion de cette fortune sociale qui devrait être paritaire, comme l'exige la loi, échappe dans les faits aux assurés. En reprenant cette histoire contemporaine, la nôtre, telle qu'elle s'est reflétée dans DP, Blaise Bühler nous renvoie à cet élan brisé (*voir page 3*).

Au-delà de l'histoire de la prévoyance sociale et professionnelle, ce qui m'a frappé, retrouvant à mon tour ce passé récent, c'est la gravité pour la Suisse de la crise de 74-76. On sait l'importance des pertes d'emploi (300'000), mais elles furent en grande partie absorbées par la main-d'œuvre étrangère et féminine. On n'ignore pas le lent redressement des finances fédérales, mais les voilà à flot. En réalité un coup d'arrêt durable a été donné à la politique sociale, d'où les impasses actuelles qu'il s'agisse de l'assurance-maladie ou de l'AVS.

Illusion du «moins d'Etat». Une population d'une structure démographique donnée, dans une société technologiquement avancée, n'invente pas, démagogiquement, ses besoins sociaux.

Le temps est donc venu de progresser à nouveau. C'est possible s'il y a à la fois prudence et volonté d'aboutir.

L'USS et le PS, à partir d'une intention juste, améliorer les rentes AVS les plus basses, doivent rester dans des normes prudentes: à cause du coût et pour les pouvoirs publics et pour les indépendants qui paient la totalité de la cotisation, et parce qu'on ne peut pas bousculer un système aussi complexe.

En face, si on peut s'exprimer ainsi, il devrait être possible de chercher un terrain d'entente; le libre passage, une gestion paritaire authentique, l'égalité homme-femme et une amélioration des rentes les plus modestes; ce ne sont pas des objectifs inacceptables. Il faut refermer la coupure de 1975, quinze ans après.

Au lieu de tant parler de l'utopie à propos du 700^e, il serait plus significatif de revenir au réformisme vrai.

AG